

n'ont pas une très grande valeur. Les gens épargnent pour atteindre un objectif, pour acheter une automobile ou une maison. De même, les gens économisaient auparavant pour subvenir à leurs besoins plus tard quand ils seraient trop vieux pour travailler. Cependant, avec les régimes d'assurance-hospitalisation, soins médicaux et médicaments, il est moins nécessaire d'épargner.

En fait, les besoins quotidiens des retraités sont beaucoup moindre qu'au moment où ils travaillaient et élevaient leurs familles. Bien souvent, ces personnes sont propriétaires de leur maison. Elles ont accumulé bien des choses au cours de leur vie; habituellement, elles ont des meubles, des voitures et des choses nécessaires à leur confort. De fait, quiconque approche ses 65 ans serait bien avisé de s'acheter une bonne voiture, de mettre de l'ordre dans ses affaires, d'avoir un canot automobile s'il aime l'eau, ou un chalet sur le bord d'un lac, plutôt que de placer son argent dans un régime de pension que l'inflation rogne petit à petit. Quiconque veut être particulièrement prudent songera peut-être à emporter son argent dans un pays au climat plus hospitalier pour pouvoir en profiter avant qu'on impose le contrôle des changes.

Ce cynisme sur la valeur des pensions a été exprimé par M. I. H. Asper de Winnipeg, ancien chef libéral dans ma province, lors d'une allocution devant la Life Underwriters Association à Toronto. «Bien peu de régimes de pension ont une caisse suffisante», a-t-il déclaré. D'aucuns mettront peut-être en doute les sombres prédictions de M. Asper; néanmoins, en général, on estime que les régimes de pension perdent de leur valeur. On s'est demandé si les régimes pouvaient être indexés. Le secteur privé a donné à entendre qu'il n'était pas en mesure d'assurer pleine protection à la Fonction publique fédérale. En général, on prétend que c'est seulement grâce aux pouvoirs d'imposition du gouvernement fédéral que nous pouvons protéger les fonctionnaires fédéraux. Pareille protection serait impossible dans le secteur privé.

Le gouvernement va-t-il tenter de s'y introduire pour protéger la valeur des régimes privés de pension? A un taux d'inflation de 4 p. 100, une personne assurée d'une pension de \$10,000 par année au moment où elle se retire ne disposera, dix ans plus tard, que d'une valeur d'un pouvoir d'achat de biens et de services de \$6,800. A 8 p. 100, la valeur réelle de sa pension sera de \$4,600.

● (2150)

Le secteur privé serait-il capable d'offrir la pension de retraite indexée dans le cadre d'un régime privé? Cela exigerait un bouleversement dans les habitudes de placement. Actuellement, le capital des caisses de retraite est placé dans toutes sortes de valeurs. L'action en bourse tend à se déprécier lorsque le taux d'inflation est élevé. Le rendement des obligations nouvelles a tendance à augmenter avec l'inflation, mais les titulaires d'obligations existantes y perdent. Peut-être faudrait-il se tourner vers un type indexé d'obligation.

Sur ce, monsieur l'Orateur, je termine et j'aimerais entendre le gouvernement exposer son point de vue.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire à ce stade de la deuxième lecture. Je vois que nous sommes tous pressés de voir ce bill aller au comité pour y être étudié en détail.

Régime de pensions du Canada

Je ne donnerai donc pas de renseignements détaillés à la Chambre ce soir sur les points qui ont été soulevés. Je dirai simplement que ces points ont été étudiés à fond par le Comité consultatif des pensions du Canada et par le Conseil consultatif du statut de la femme. Le bill à l'étude concrétise certaines recommandations de ces deux organismes autonomes et indépendants. Le Comité consultatif des pensions du Canada est composé d'un certain nombre de spécialistes du domaine des pensions, et le Conseil consultatif du statut de la femme est composé de Canadiens en vue, en majorité des femmes, qui ont à cœur l'amélioration à tous égards de la condition de la femme au Canada.

Je rappellerai à mes collègues de l'opposition officielle qui ont exprimé des réserves au sujet de ce bill qu'à l'exception d'une seule ayant reçu l'appui de neuf provinces, toutes les dispositions principales ont reçu l'appui des dix provinces canadiennes.

Je regrette d'avoir raté le début du débat de cet après-midi, mais je suis heureux d'avoir pu entendre encore une fois ce soir le principal porte-parole de l'opposition officielle, le député de Dauphin (M. Ritchie). Je retrouve certains passages et citations exactes, ce qui me permet de croire que je n'ai pas perdu trop de choses à l'argumentation du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Je considère comme un hommage à mon importance ses remarques sur mon absence. Qu'il se rassure, cet hommage ne m'est pas monté à la tête.

J'estime, comme le député, que le bill à l'étude est d'une importance majeure. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a pas voulu se montrer aussi catégorique: il a exprimé des réticences à certains égards. Je dois dire que j'ai maintenant l'habitude d'entendre l'opposition officielle nous reprocher d'en faire trop là où le Nouveau parti démocratique nous reproche de n'en pas faire assez.

Ce qui m'inquiète dans les idées qui ont été avancées cet après-midi, notamment par le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est que certaines propositions qu'il a faites n'obtiendraient pas l'appui des gouvernements provinciaux. Ce serait très important dans ce domaine, étant donné que toutes les modifications doivent avoir l'appui des deux tiers au moins des provinces qui regroupent les deux tiers de la population. Après l'avoir écouté, toutefois, je suis convaincu qu'il y a une grande différence entre être le troisième parti à la Chambre et détenir le pouvoir dans une province donnée. Je n'ai jamais entendu un seul gouvernement provincial néo-démocrate faire ce genre de propositions, et ce, pour une bonne raison: certaines d'entre elles impliquent d'énormes dépenses. Ce qui m'a surpris, c'est qu'il n'aille pas plus loin; je ne l'ai pas entendu proposer le versement d'un salaire complet aux conjoints qui restent à la maison quoi qu'il arrive.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Eh bien, je le propose. C'est une bonne idée.

M. Lalonde: Le député n'est pas allé aussi loin cet après-midi, aussi pouvons-nous nous attendre sous peu à un autre discours dans ce sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Chaque chose en son temps.

M. Lalonde: On a soulevé des questions sur la valeur actuarielle du régime ou les frais qu'impliquent ces propositions. J'aimerais rappeler aux députés que le ministre des Finances (M. Macdonald) a déposé à la Chambre le rapport